

DIALOGUE SOCIAL

Comités sociaux territoriaux : les desiderata communs aux syndicats et employeurs

Claire Boulland | France | Toute l'actu RH | Publié le 24/11/2020

C'est un fait inédit. Avant même d'avoir reçu le projet de décret créant, à compter de 2022, les comités sociaux territoriaux, certains syndicats de la FPT et la coordination des employeurs territoriaux ont pris les devants en rendant publiques leurs propositions d'amendements.



[1]

Changement de tactique. Ils n'ont pas encore reçu le projet de décret sur les comités sociaux territoriaux (CST) – issus de la fusions des comités techniques (CT) ainsi que des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) – et les formations spécialisées (FS) en santé sécurité au travail. Mais ils veulent faire connaître leur position commune avant la réunion de travail prévue le 10 décembre prochain au CSFPT.

CFDT, FO, l'UNSA et FA-FAPT ^[2], et la coordination des employeurs territoriaux ont communiqué, dès le 23 novembre, les amendements qu'ils déposeront en commun. « Parce qu'on s'aperçoit trop souvent que, puisque nous recevons tardivement les projets de textes, nous faisons tardivement des propositions qui n'ont pas le temps d'être bien appréhendées et adoptées », commente Eric Coneim (Unsa territoriaux).

De cette manière, est donnée « l'occasion au gouvernement et à la ministre de la Transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin, de montrer si la méthode a vraiment changé », peut-on lire dans la communication commune. « L'intégration de ces amendements par le gouvernement lors du CSFPT du mois de décembre serait enfin la preuve concrète de la considération qu'il porte au dialogue social entre représentants des employeurs territoriaux et représentants du personnel de la FPT. »

Contre la transposition du décret FPE

Le travail en amont a été rendu « possible » dans le sens où la version transmise devrait peu différer du décret applicable à la fonction publique d'État paru le 22 novembre au journal officiel. Et cela, les organisations syndicales et élus de la territoriale le refuse. Ce serait passer outre les spécificités de ce versant.

- Nouvelle organisation pour les instances de dialogue social [3]

Il est réclamé deux suppléants par titulaire pour les membres de la formation spécialisée santé sécurité au travail, ainsi que la possibilité de remplacer temporairement un membre d'un CST ou d'une FS pour une absence de plus de trois mois (2) [4]. Véronique Sauvage (Interco CFDT), explique qu' »il s'agit de compenser la perte de représentativité qu'implique la suppression du CHSCT ».

A télécharger

- Liste des propositions communes Employeurs – Intersyndicale sur décret CST [5]

Syndicats et élus demandent également la « modification du pouvoir d'évocation par le président ». Car l'article 77 du décret créant les comités sociaux d'administration dans la FPE prévoit que son président du comité peut, « à son initiative ou à celle de la moitié des membres représentants du personnel, inscrire directement à l'ordre du jour du comité un projet de texte ou une question faisant l'objet d'une consultation obligatoire de la formation spécialisée [...] L'avis du comité se substitue alors à celui de la formation spécialisée ». « On souhaite que soit supprimée la mention de sa seule initiative », précise Eric Coneim.

Dernière requête commune : une formation conjointe (représentants élus et du personnel) d'un à deux jours sur les thématiques du comité social territorial, dont notamment les lignes directrices de gestion.

- Un outil malin pour élaborer ses lignes directrices de gestion [6]
- Lignes directrices de gestion : la Fédération nationale des centres de gestion publie son guide [7]
- Les lignes directrices de gestion, à manier avec précaution [8]

POUR ALLER PLUS LOIN

- Nouvelle organisation pour les instances de dialogue social
- Un outil malin pour élaborer ses lignes directrices de gestion
- Lignes directrices de gestion : la Fédération nationale des centres de gestion publie son guide
- Les lignes directrices de gestion, à manier avec précaution